



Réf Communiqué du 29 janvier 2018

De Fédération Interco CFDT

Mots clés Macron, Métropole du Grand Paris, fonction publique territoriale, CFDT

Sujet Position de la Fédération Interco CFDT sur l'arbitrage présidentiel sur la MGP

Début du communiqué

Le Président de la République, Emmanuel Macron, va probablement rendre son arbitrage sur le devenir de la Métropole du Grand Paris début février.

Suppression de la MGP, des trois départements de la petite couronne, remplacement des départements de la grande couronne par des districts... les hypothèses vont bon train.

L'ensemble des présidents des conseils départementaux franciliens - mais pas seulement - sont déjà vent debout contre la suppression de leur structure mais leur unité de façade masque également des intérêts politiques divergents.

La CFDT s'inscrit dans une vision des services publics qui s'adaptent aux évolutions des besoins des usagers. Elle rappelle que le seul intérêt qui vaille est celui de construire un projet territorial partagé, cohérent, lisible et soucieux des enjeux d'égalité républicaine entre les citoyens du territoire franciliens.

Cela passe par le respect d'un certain nombre de prérequis :

1. Sortir du dogmatisme et du pur effet d'annonce politique unilatérale.
2. Réunir et concerter en amont tous les acteurs concernés par ces projets de grande envergure, y compris le monde associatif et les syndicats, et délivrer une information transparente à chaque étape importante.
3. Prendre le temps nécessaire et dresser un bilan des réformes passées et/ou en cours avant d'en envisager de nouvelles.
4. Cesser de penser l'avenir des services publics uniquement sous un prisme comptable mais s'appuyer aussi sur les principes de solidarité et d'égalité entre les territoires, comme le préconise notamment la loi MAPTAM.
5. S'interroger sur le pilotage des politiques publiques sur des territoires et pour répondre à des besoins très hétérogènes, ainsi que sur leur bon niveau de mise en oeuvre.
6. Ne jamais oublier que les agents publics sont et seront au cœur de l'action publique francilienne. On ne peut réorganiser sans eux, sans leur connaissance fine des missions et des territoires et sans leur garantir des bonnes conditions d'exercice de leur mission et des perspectives professionnelles.

La CFDT considère à ce stade qu'aucun de ces impératifs n'est effectif ni même initié par les pouvoirs publics. Elle ne saurait, dans ces conditions, valider un projet tronqué qui va pourtant engager l'avenir territorial de plus de 10 millions de citoyens et de plusieurs milliers d'agents publics (titulaires et contractuels) à leur service au quotidien.

Contact presse : François Thos, secrétaire national Interco CFDT 01 56 41 52 52 / 06 88 21 58 60

Fin du communiqué

La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des Offices Publics de l'Habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, des Affaires étrangères. Elle fédère 110 syndicats totalisant 70 000 adhérents.

Secrétaire générale : Claire Le Calonnec

Chargé de communication : Thierry Duboc

Fédération Interco CFDT - 47,49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
+33 (0)1 56 41 52 52 - +33 (0)1 56 41 52 51 ✉ interco@cfdt.fr - www.interco.cfdt.fr